Nations Unies A/57/745–S/2003/252

Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr. générale
5 mars 2003
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-septième session
Points 36 et 160 de l'ordre du jour

Conseil de sécurité
Cinquante-huitième année

La situation au Moyen-Orient

Mesures visant à éliminer le terrorisme international

Lettre datée du 5 mars 2003, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur le dernier incident survenu récemment dans la campagne terroriste palestinienne dirigée contre les citoyens israéliens.

Peu après 14 heures (heure locale) cet après-midi, une puissante explosion a détruit un autobus à Haifa, ville du nord d'Israël, éparpillant tout autour des restes humains et des débris. À l'heure actuelle, on compte 15 morts et plus de 40 blessés, dont plusieurs grièvement. Un porte-parole de l'organisation terroriste Hamas, qui opère ouvertement et librement en territoire palestinien, a loué cet attentat et a affirmé que des actes de cette nature se poursuivront.

L'attentat à la bombe d'aujourd'hui représente la toute dernière attaque, par des terroristes palestiniens, contre des civils israéliens. D'innombrables attaques terroristes ont été déjouées ces dernières semaines, grâce aux efforts extraordinaires déployés par le personnel de sécurité israélien. Rien qu'en février, plus de 40 attaques de cette nature ont ainsi été évitées. La semaine dernière, des soldats israéliens opérant dans les camps de réfugiés d'Al Pavar et de Sha-Anur, ont découvert de grandes quantités d'armes destinées à être utilisées au cours d'attaques terroristes. À la mi-janvier, la police israélienne a intercepté un terroriste qui se rendait, pour y perpétrer un attentat de grande envergure, au stade Teddy, important complexe sportif situé à Jérusalem, et qui peut accueillir des milliers de spectateurs. Grâce à ces mesures contre-terroristes prises par la police israélienne, la vie de très nombreux civils innocents, Israéliens et Palestiniens, a ainsi pu être épargnée.

La persistance de la menace du terrorisme palestinien, et le succès que les forces de sécurité israéliennes obtiennent en parvenant à déjouer de nombreuses tentatives, mettent bien en évidence la nécessité absolue, pour Israël, de continuer à prendre des mesures de sécurité préventives. Alors qu'Israël a systématiquement

03-26886 (F) 050303 050303

cherché à alléger les difficultés que ces mesures comportent inévitablement pour la population civile palestinienne, cette tâche est rendue infiniment plus difficile par la tactique criminelle qu'emploient les groupes terroristes qui trouvent refuge dans les lieux habités par les civils, notamment les camps de réfugiés, les hôpitaux et les écoles. Cette tactique, qui doit être systématiquement condamnée, constitue une violation grave du droit humanitaire international qui met en péril des civils aussi bien israéliens que palestiniens. Pour que la campagne mondiale contre le terrorisme soit couronnée de succès, elle doit prévoir l'adoption d'une politique de tolérance zéro à l'égard de tactiques aussi odieuses, mais il faut également demander des comptes à tous ceux qui continuent à glorifier les assassins pour en faire des martyrs.

Israël continue à tenir la direction palestinienne pour responsable de la poursuite de la campagne terroriste qui vise délibérément des civils israéliens. Plutôt que de s'acquitter de leurs obligations en vertu du droit international, notamment les résolutions du Conseil de sécurité, ainsi que les engagements qu'ils ont conclus avec Israël, les dirigeants palestiniens ont choisi au contraire d'utiliser le pouvoir et l'influence ainsi acquis pour encourager des actes de violence perpétrés contre des civils innocents. La télévision, les journaux, l'enseignement public, les établissements religieux palestiniens continuent à propager de viles incitations anti-israéliennes, qui inspirent, encouragent, cautionnent moralement tous ceux qui se livrent à une activité terroriste.

Israël demande à la communauté internationale de réaffirmer son rejet intégral et absolu de toute tactique terroriste, et d'utiliser de son autorité et de son influence pour obliger tous les régimes qui soutiennent et encouragent le terrorisme à s'acquitter de leurs responsabilités en vertu du droit international, des accords signés et des résolutions du Conseil de sécurité, en particulier la résolution 1373 (2001). Seuls le rejet total du terrorisme et la prise de mesures actives pour prévenir des attentats d'une pareille brutalité pourront ouvrir la voie à un retour au processus pacifique de négociations seul capable de satisfaire les besoins et les aspirations des Palestiniens comme des Israéliens.

La présente lettre fait suite à de nombreuses lettres décrivant en détail la campagne de terrorisme palestinien qui a commencé en septembre 2000. Celle-ci atteste la stratégie terroriste criminelle dont les responsables palestiniens doivent être tenus responsables.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 160 et 36 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim
(*Signé*) Arye **Mekel**